



Sommaire

SPECIAL CESER

Séance plénière du 27 janvier 2024

Etre acteurs et pas spectateurs, c'est notre crédo !

Edito

S. Creachp.1

La pêche embarquée en Bretagne : controverses et enjeux

S. Creach.....p.2/3

Départ et arrivée.....p.4

Les dates des plénières 2025.....p.4

La délégation Cgt au Ceserp.4



EDITO de
Stéphane CREACH
Responsable du Groupe C.G.T.
du CESER

Cette session du CESER avait pour objectif de valider l'étude « La pêche embarquée en Bretagne : controverses et enjeux » présentée par la section Mer-littoral. Une élection a ensuite eu lieu, à la suite du départ prévu de Gaëlle Urvoas de notre délégation* et membre du bureau. Ainsi, un poste pour un-e membre du collège 2 était à pourvoir au sein du Bureau. La CGT a présenté France Jehan qui a été brillamment élue.

Le CESER a ensuite accueilli Abdou Dahalani, Président du Conseil économique, social et environnemental de Mayotte, qui est revenu sur la situation de l'archipel suite aux tragiques événements qui ont eu lieu récemment. (Le CESER Bretagne a un partenariat déjà ancien avec le CESE Mayotte -CESEM-)

Puis Tristan Picard, Chef du service étude et diffusion à l'INSEE Bretagne, a présenté l'étude sur les projections démographiques en Bretagne : des éléments déterminants pour les travaux du CESER, mais je peux aussi le dire, déterminants pour nos organisations et plus largement les populations.

Cette étude est une étude démographique qui étudie « le mouvement » de population indépendamment des politiques publiques appliquées. Ainsi, les chiffres de prévision qui ont fait les manchettes des médias, il y a quelques temps, sur des « records » pour l'horizon 2050 sont, du point de vue démographique, revus à la baisse. Cette baisse est principalement due à la baisse de la natalité comme partout en France par ailleurs. Malgré cette nouvelle tendance « baissière », la Bretagne aurait, dans un scénario central, une population augmentée de près de 260 000 habitants.es à l'horizon 2050 mais avec une très nette dégradation de la jeunesse. Au-delà de la sociologie favorable aux plus de

65 ans (doublement des plus de 85 ans), il est aussi important de constater le « triangle stratégique territoriale » d'augmentation globale de la population dans la zone—Rennes, Sud du Morbihan et Sud/Est—avec un glissement vers Nantes. La CGT est intervenue, sans être démentie sur ce phénomène. Ainsi, pour la cgt, cette concentration de la population vers l'Est et le Sud/Est breton, de personnes d'un niveau social moins précaire, devait se rapprocher du projet politique de la Bretagne à 5 départements et du « triumvirat » Rennes/Nantes/Lorient-Vannes.

C'est en fait le trio du PIB, avant tout, pour la CGT !

Derrière « l'autonomie de la Bretagne », la « Bretagne historique », c'est de cela qu'il s'agit. En clair, l'analyse faite de la délégation CGT au CESER depuis déjà de longues périodes se confirme par les chiffres que des politiques publiques de « réaménagement » du territoire pourraient modifier ; la mobilisation populaire et syndicale aussi.

La démarche « Travail » de la CGT, comme sa démarche « projets de territoire » prend dès lors aussi une nouvelle force de penser le territoire comme autre chose qu'une « riviera capitaliste » pour « cet aimant du cumul ». Cumul des positions sociales, de l'enseignement supérieur, de la recherche, des transports, du logement, de la Culture,

Le slogan « l'Ouest Debout » des années 1950, en réaction à la considération de prendre la Bretagne pour un territoire de « ploucs » aurait-il toujours sa force unitaire aujourd'hui puisque les « ploucs » du «NO» (Nord/Ouest), après tout, est ce si grave ???

Dans ce débat, qui est tout sauf partagé en Bretagne, ne pensez-vous pas que les salariés.es comme les retraités.es auraient leur mot à dire !

Et que dire de nos syndicats !

Poser la question, c'est y répondre !

Site Internet :
www.cgt-bretagne.fr
mail :
cgt.bretagne@wanadoo.fr
Tél. 02 99 65 45 90
Fax : 02 99 65 24 98
Directeur de la publication :
Alain LE CORRE
I.S.S.N. : 1258-7745
C.P.P.A.P. : 0624 S 07992
Bimensuel - 0,15€



« La pêche embarquée en Bretagne : controverses et enjeux », ces deux derniers mots ne peuvent pas résumer la complexité du sujet mais ils ont l'avantage d'éviter les faux débats et d'insister à leur manière sur les deux faces d'une même médaille. Cette étude ne ferme pas le débat, puisque son intérêt est justement de l'ouvrir.

En invitant cette problématique à la résistance du débat sur le Vivant, le bien commun et l'universalisme, d'une activité et du travail, puisque pour être embarquée, la pêche, a encore besoin aujourd'hui du passage obligé du travail humain, elle permet une occasion de sortir d'un brouillard en abordant les aspects fondamentaux à l'œuvre du débat d'une société qui n'est pas dans le domaine suffisamment éclairée.

Ainsi, la non conclusion du CESER pour un débat à enrichir n'est pas une position de « refus d'obstacle » mais d'ouverture d'un espace politique en sens premier du terme. Il n'en demeure pas moins que penser l'Océan, la mer et ses ressources, comme un écosystème dans lequel une activité humaine opère, rend, quand même la tâche salutaire.

C'est en effet bien autre chose de penser interactions et système complexe que dans une organisation de pensée « par couloir de nage » d'une piscine en eau chlorée, que la mer n'est pas.

Partant de ce principe de précaution, de protection, de biens communs et de patrimoine du Vivant, le CESER invite à une lecture qui pose les enjeux et de fait provoque l'argumentaire

du débat : c'est quoi « la pêche durable » ?

Valoriser et promouvoir la gestion durable des océans pour une pêche raisonnable et raisonnée, favorisant une démarche dite « artisanale » en opposition à une logique industrielle, pour la CGT, c'est là une voie qui pourtant semble logique, le droit de propriété ignore en effet dans son origine que la raison du plus « fort » n'est pas celle du droit juridique.

Malheureusement, le droit à tous les niveaux et encore plus en dehors « du plancher des vaches » est assujéti à des rapports de force peu soucieux d'organiser le monde en commun.

La pêche est un élément central d'une politique de gestion durable de l'océan qui combine plusieurs aspects de la préservation des écosystèmes, de la réglementation aux aspects économiques et sociaux. Mais, quels que soient les aspects, il continue d'être indispensable d'articuler les échelles pour déployer une coalition post fossile comme agenda planétaire. Mais l'agenda planétaire, c'est aussi le cumul des agendas locaux.

Ainsi, comme pour toutes les transitions, la première question à poser est celle de la justice, de l'égalité fondamentale entre groupes sociaux au sein de la division de travail, et elle engage chacun et chacune d'entre nous en fonction de ses habitudes ou systèmes de principes et de valeurs. Ce mouvement ne peut pas être le fait d'une minorité active. La démarche de la CGT, sa concep-

tion de la démarche travail, de son syndicalisme de classe et de masse s'en trouve confortée.

Pour une transition sociale-écologique des pêches, l'instauration du principe « du plancher social et du plafond environnemental » est un cadre adéquat de pensée. C'est combler cet espace ouvert par ce cadre qui demeure essentiel pour répondre aux enjeux. Le CESER fait son travail en apportant de la matière dans cet espace à combler intelligemment.

Intégrant une approche multidimensionnelle des pêches, il est ici proposé d'évaluer ces dernières selon les trois dimensions écologique, sociale et économique de manière simultanée et sans réduire la question écologique à la seule question de l'empreinte carbone ou à l'évaluation de la surpêche.

Ne plus évaluer les secteurs productifs sous le seul angle de la productivité en s'éloignant de l'idée que le PIB soit un indicateur adéquat pour mesurer la richesse des nations, le secteur de la pêche ne peut plus uniquement être dès lors examiné à travers un prisme productif qui percute le mot « Durable ». Même lorsque c'est l'alimentation humaine qui est visée.

C'est-à-dire que « cette pêche durable » devrait nécessairement s'inscrire dans une démarche de moindre impact sur le climat et sur le vivant, tout en offrant des perspectives humaines et socio-économiques désirables. Ce prisme de point de vue constitue le premier outil de réflexion ouvert par le CESER, il reste bien sûr beaucoup

à faire. Cette étude, comme la synthèse, bénéficie d'une belle rédaction qui doit permettre - pour le moins - de se rendre compte de quoi il est sujet.

Mais une chose est certaine, vu de la CGT, pour revenir aux premiers propos : que l'on soit riche et bien portant ou pauvre et malade, la situation est différente dans la vie de tous les jours. Dans le premier cas, il ne semble pas que l'hôpital public, par exemple, soit interdit d'accès malgré le confort réel de cette situation humaine. Dit autrement, la « Chose commune » n'est jamais défavorable aux plus puissants.

Quel rapport avec notre sujet s'interroge l'Assemblée ?

Réponse de celui qui n'a pas perdu la raison : c'est aussi vrai pour la pêche embarquée.

En somme, la rentabilité des chaluts est artificielle et dépendante des subventions publiques, et ce à un coût social et environnemental exorbitant, supporté par le contribuable et les écosystèmes naturels au point qu'il faille interroger la logique des finalités de ces agis-

sements guidés par des choix peut-être très loin de la majorité des avis mais, surtout, ces choix, qui sont privés, pour avant tout un profit personnel. En effet, ces subventions récompensent les flottilles qui génèrent le plus gros impact écologique, que ce soit sur la biodiversité ou sur le climat, tout en créant le moins d'emplois et de richesse en France et dès lors en Bretagne, première région du domaine « pêche ».

Ce n'est donc pas en autonomie que la réflexion bretonne doit s'inscrire, mais en « éclairceuse » avec l'exigence de prendre soin de celles et ceux qui vivent de cette activité en les accompagnant pour inverser les rapports de force pour une autre économie.

Mais pour quelle perdure, cette activité, il faut chérir -dans le même effort- celui qui est menacé par les activités humaines toutes confondues, l'océan, pour que ces bienfaits vitaux poursuivent leur œuvre. Ainsi, pour citer, et ce n'est pas de la prose « start up Nation », mais bien plus lointain puisque de Pline l'Ancien, 73 ans après

notre ère, dans ; Histoire naturelle, : « *la terre est donc, dans toute sa circonférence, entourée par la mer, qui la baigne ; et il n'est pas besoin de chercher des arguments pour le prouver, l'expérience l'a déjà démontré.* »

La CGT votera cette synthèse et cela me conduit à souligner l'immense travail de qualité de la Cheffe de pôle, de son adjointe, bien sûr de l'accompagnement de Direction propre au CESER, du travail de la section, de son Président / Rapporteur et de l'apport des personnalités extérieures avec une richesse scientifique considérable. Le panel des auditions, comme la bibliographie, apportent aussi à cette étude le caractère sociétal mérité et qui peut ouvrir en grand le véritable débat nécessaire, tellement utile au regard des enjeux tels qu'étudiés ici.

C'est la non conclusion par excellence.

Vous pouvez accéder :

- **aux avis et vœux du CESER,**
- **aux interventions des membres CGT du CESER**
- **aux interventions de tous les autres membres du CESER**

À partir du site du Ceser Bretagne : www.ceser.bretagne.bzh
puis **Avis**

À partir du site du Comité régional CGT. : www.cgt-bretagne.fr puis **CESER** puis **Les avis du CESER**

Départ et arrivée

Gaëlle Urvoas quitte son mandat au CESER



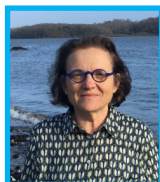
Comme évoqué dans l'édito de ce numéro, Gaëlle Urvoas a quitté son mandat CESER après l'avoir honoré pendant plusieurs années avec rigueur et ténacité. Respectée dans la délégation CGT, elle l'était tout autant au sein de la deuxième Assemblée de Bretagne.

C'est surtout dans le domaine de la formation, l'emploi et de l'éducation qu'elle a déployé son énergie et ses convictions CGT qui ont porté sur les débats et propositions du CESER. Pas juste à la marge !

CESER qui de fait lui est aussi reconnaissant, je peux d'autant le témoigner, que, lundi dernier dans les coulisses de la session plénière, j'en ai encore été témoin.

Gaëlle m'a accompagné au sein du bureau, un peu plus que prévu par ailleurs, et j'ai plus qu'apprécié son attitude. Elle sait pourquoi.

Bonne route Gaëlle et merci encore.



Isabelle Degrave remplace Gaëlle Urvoas dans la commission « formation, éducation, enseignement supérieur et lycées ». Isabelle, issue géographiquement du département du Finistère, professionnellement en poste à France Travail.

On lui souhaite la meilleure intégration dans ce mandat pour une aventure nouvelle et une belle expérience.

Bienvenue à toi !

Agenda des 5 plénières du Ceser prévues en 2025 :

Les lundis 27 janvier / 17 mars / 16 juin / 6 octobre / 1er décembre

La délégation CGT au CESER

 <p>France JEHAN Membre de la commission C1 Membre du bureau</p>	 <p>Jean Luc PELTIER Vice-Président de la commission C1 Membre de la commission C1</p>
 <p>Ronan LE NEZET Membre de la commission C2</p>	 <p>Christelle DUMONT Membre de la commission C2</p>
 <p>Isabelle DEGRAVE—nouvelle mandatée Membre de la commission C3</p>	 <p>Michel FRANCOMME Membre de la commission C3 Membre de la section « Prospectives »</p>
 <p>Nicolas COSSON Membre de la commission C4</p>	 <p>Lindsay MADEC Membre de la commission C4</p>
 <p>Stéphane CREACH Membre de la commission C5 Membre de la section « Mer-littoral » Vice Président délégué et rapporteur général aux schémas et plans</p>	